

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 779**24 juillet 2003****SOMMAIRE**

AB Renting S.A., Mamer	37360	Jafra Worldwide Holdings (Lux), S.à r.l., Luxem-	37389
AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg), S.à r.l.,	37361	Joliu S.A., Luxembourg	37383
Luxembourg	37361	King Cheetah Holdings S.A., Luxembourg	37368
AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg), S.à r.l.,	37366	2 Lux S.A., Luxembourg	37380
Luxembourg	37366	Luxstream I S.A., Luxembourg	37372
Arc Mining & Investment S.A., Luxembourg	37346	Marketingcentral Emea S.A., Strassen	37381
Arfasas Holding S.A., Luxembourg	37382	Mize Hamsebe S.A., Luxembourg	37391
Auditia S.A., Luxembourg	37359	Motorinvest S.A., Luxembourg	37371
BRK Finance S.A., Luxembourg	37380	Naska Group S.A., Luxembourg	37388
BRK Finance S.A., Luxembourg	37380	NPC, Nutriment Patent Company S.A., Luxem-	37384
Business Controls and Services International S.A.,	37371	bourg	37384
Luxembourg	37371	O.I.O., Overseas Investment Opportunities S.A.H.,	37373
Calzedonia Luxembourg S.A., Luxembourg	37377	Luxembourg	37373
Carloc, S.à r.l., Bertrange	37369	One Capital Investment and Development S.A.,	37370
Carloc, S.à r.l., Bertrange	37369	Luxembourg	37370
Carnet S.A., Luxembourg	37379	Paras International S.A., Strassen	37378
Carpos S.A., Luxembourg	37366	Pescatore Properties S.A., Luxembourg	37371
Carpos S.A., Luxembourg	37366	Polskilux S.A., Luxembourg	37382
Celia Limited, S.à r.l., Luxembourg	37357	Poseydon Investments S.A., Luxembourg	37383
Codafix Systems S.A., Luxembourg	37384	Profix Co. Limited, S.à r.l., Luxembourg	37367
Compagnie Financière Saint Paul S.A., Luxem-	37380	Quadrante S.A., Luxembourg	37385
bourg	37380	Renu S.A., Luxembourg	37384
Compagnie Financière Savoy S.A., Luxembourg . .	37376	Salamis S.A., Luxembourg	37392
Compagnie Financière Savoy S.A., Luxembourg . .	37381	Sanitas Investissements S.A., Luxembourg	37370
Compagnie Financière Savoy S.A., Luxembourg . .	37381	Securitas Employee Convertible 2002 Holding	37391
Copagest S.A.H., Luxembourg	37380	S.A., Luxembourg	37380
Copesa S.A., Luxembourg	37382	Siat International Holding S.A., Luxembourg	37380
Creditanstalt Central and Eastern European Trust,	37377	Société Financière KCIB Holding S.A., Luxem-	37384
Sicav, Luxembourg	37377	bourg	37384
Espro S.A., Luxembourg	37379	Spyglass Hill S.A.H., Luxembourg	37392
Eurotechnik S.A., Luxembourg	37382	Stella Holding S.A., Luxembourg	37369
Financière du Mont Pélerin S.A., Luxembourg . . .	37379	Technofibres A.G., Mertert	37379
Genius Company S.A., Luxembourg	37346	Technofibres A.G., Mertert	37379
German-Steel A.G., Luxembourg	37375	Tegola International S.A., Luxembourg	37383
Global Finance S.A., Luxembourg	37373	Tegola S.A., Luxembourg	37381
Go4it, S.à r.l., Altrier	37372	U.P. S.A., Luxembourg	37376
IEG Holding S.A., Luxembourg	37368	Vert Vallée S.A., Luxembourg	37383
Interplast S.A., Luxembourg	37376		

GENIUS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 78.742.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 28 mai 2003 a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035258.3A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

ARC MINING & INVESTMENT, Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 94.268.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fourth of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Arnaud de Briey, company director, residing at 2, avenue des Hêtres, B-1421 Ophain, Belgium duly represented by Ivan Cornet, attorney-at-law, residing in Brussels pursuant to a proxy given in Ophain (Belgium) and dated April 11, 2003

2. Mr Roy Corrans, consulting geologist, residing at 8 Gemsbock Road, Robin Hills, Randburg 2194, Gauteng Province, South Africa duly represented by Ivan Cornet, attorney-at-law, residing in Brussels pursuant to a proxy given in Randburg (South Africa) and dated April 17, 2003

3. Mr Arnaud-Werner Goossens, company director, residing at 85, rue Longue, B-1915 Kraainem, Belgium duly represented by Ivan Cornet, attorney-at-law, residing in Brussels pursuant to a proxy given in Brussels and dated April 11, 2003

4. Mr Pierre Goossens, company director, residing at 1, avenue de Longchamp, B-1410 Waterloo, Belgium, duly represented by Ivan Cornet, attorney-at-law, residing in Brussels pursuant to a proxy given in Waterloo (Belgium) and dated April 24, 2003

5. Mr Gérard de la Vallée Poussin, company director, residing at 18, avenue de la Riveline, B-1410 Waterloo, Belgium duly represented by Ivan Cornet, attorney-at-law, residing in Brussels pursuant to a proxy given in Waterloo (Belgium) and dated April 10, 2003

6. CHAMPFLEUR S.A., a société anonyme incorporated under Belgian law with Trade Register of Namur No. 54.709, having its registered office at 156, Ferme de Grosse, B-5300 Andenne, Belgium, duly represented by Ivan Cornet, attorney-at-law, residing in Brussels pursuant to a proxy given in Coutisse (Belgium) and dated April 11, 2003.

The said proxies, after having been initialized and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the «Articles») of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of ARC MINING & INVESTMENT (the «Company»).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 20 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate object of the Company is to carry on any natural resource exploration, exploitation and production and the associated activities including marketing, sales and trading of the products of its activities and the rendering of the services related thereto as well as the financial and real estate operations relating to its business.

The corporate object of the Company is also (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction, which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at EUR 105,000.- (one hundred and five thousand euros) consisting of 420 (four hundred and twenty) shares of Class A in registered form with a par value of EUR 250.- (two hundred and fifty euros) each.

The authorized share capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million euros) consisting of 400,000 (four hundred thousand) shares of Class A, B, C or any other class of shares with a par value of EUR 250.- (two hundred and fifty euros) each.

During the period of five years, from the date of publication of the deed of incorporation of the Company, the board of directors be and is hereby authorized to issued shares of Class A, B, C or any other class of shares to such persons and on such terms as they shall see fit. The board of directors may, within the limits of the authorized share capital, issue convertible bonds or bonds assorted with right of subscription, or bonds redeemable in shares or other titles granting the right to receive shares. For a capital increase to be decided within the limits of the authorized share capital as stated above, the board of directors may exclude or restrict the preferential right of the existing shareholders in accordance with the provisions set forth in article 32-3 par. 5 of the Luxembourg Act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»). The board of directors will fix the subscription price, with or without premium, as well as the other conditions of the issue, subscription and payment.

The subscribed share capital and the authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 20 below.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

5.2. Each class of shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Subject to the following provisions of this Article 7 a shareholder shall be free to deal with his shares in such way he thinks fit.

7.2. The Class A shares are freely transferable among the Class A shareholders.

7.3. Right of First Offer

(i) In the event any existing shareholder of the Company (the «Selling Shareholder») desires to sell any shares of the capital stock of the Company (the «Shares»), other than as described in Article 7.2. above and Articles 7.3(iii) and 7.4. hereunder, the Selling Shareholder shall deliver to the Company within five business days a written notice (the «Offer Notice»), which shall be irrevocable for a period of forty-five days after delivery thereof, offering for sale (the «Offer») all of the shares to be sold by the Selling Shareholder, and the Company shall promptly deliver such Offer Notice to all the shareholders except the Selling Shareholder. The Class A shareholders shall have the pre-emptive right and option, for a period of thirty days after receipt of the Offer Notice, to purchase on a *pro rata* basis the Shares at the price proposed by the Selling Shareholder. The Company shall notify the Selling Shareholder that some or all of the Class A shareholders are interested in purchasing the Shares within forty-five days of receiving the Offer Notice. If the Class A shareholders elect to exercise their right of first offer, the Shares available for purchase shall be sold to the interested Class A shareholders on a *pro rata* basis until such time as an interested Class A shareholder who wishes to purchase the smallest number of Shares is fully satisfied. If Shares remain available for sale, the Shares shall be sold on a *pro rata* basis to the interested Class A shareholders who expressed an interest in purchasing a number of shares exceeding their *pro rata* interest. This process shall be repeated until such time when all Shares are sold. If one Share remains available for sale or there are less Shares remaining available for sale than interested Class A shareholders, the remaining Shares shall proposed for sale to the Class B shareholders following the same procedure than the one described for the Class A shareholders. If one Share remains available for sale or there are less Shares remaining available for sale than interested Class B shareholders, the remaining Shares shall proposed for sale to the Class C shareholders following the same procedure than the one described for the Class A shareholders.

(ii) If the remaining shareholders do not purchase following the above procedure all the Shares within the applicable 45-day period, the Selling Shareholder shall have the right to sell the remaining Shares it offered to sell in the Offer Notice for a period of 120 days from the expiration of the 45-day period. In the event the remaining Shares are not transferred by the Selling Shareholder within 120 days of the expiration of the 45-day period, the right of the Selling Shareholder to sell such remaining Shares shall expire and the obligations of this Article 7.3. shall be reinstated.

(iii) Notwithstanding the restrictions on transfer set forth in Article 7.3(i), a shareholder may transfer any shares to a company owned and controlled by the shareholder, to a company that owns or controls the shareholder, or to a member of such shareholder's immediate family, which shall include a spouse, mother, father, sister, brother, son or daughter, without complying with the requirements of Article 7.3(i), provided that such transferee shall be bound by and comply with all applicable provisions of the agreement referred to in Article 21 of these Articles, including the right of first offer provisions set forth in this Article 7.3.

7.4. The Class A shareholders may agree in writing to waive the transfer requirements set out in this Article 7.3. Such waiver will be binding upon all the shareholders including the other class of shares who will be deemed to have approved such transfer. Consequently, upon such waiver by all the Class A shareholders, the shares of the Selling Shareholder will be freely transferable to any third party.

7.5. The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Each share is entitled to one vote, each in its own class. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy by letter, fax, telegram, telex or electronic mail.

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority, in each class of shares, of those present or represented and voting.

Unless stricter requirements provided by law, the following decisions of the general meeting of shareholders will require the approval of at least 2/3 of the Class A shares, 51% of the Class B shares (if any) and 2/3 of the Class C shares (if any):

- (i) any change in the rights attaching to any share capital;
- (ii) any material change to the nature or geographical area of the business or carrying on any business other than the business as defined in Article 4 of the Articles the Company;
- (iii) the creation, allotment or issue of any shares or of any other equity security of the Company or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or equity securities of the Company (except as provided by the authorized share capital);
- (iv) any reduction of capital or any redemption, purchase or other acquisition by the Company of any shares or other equity securities of the Company;
- (v) the adoption of and amendment to any business plan; the adoption of and amendment to any budget;
- (vi) the entry into any contract or commitment by the Company or any group company which if it is included in the budget is likely to exceed the amount in the budget by more than 10% or, for contracts not provided for in the budget, a contract under which the Company or any group company may incur costs of USD 100,000.- or more (or the same amount in any other currency);
- (vii) the appointment and removal of the auditors;
- (viii) the payment or declaration of any dividend or other distribution on account of any shares;
- (ix) the creation of any charge or other security over any assets or property of the Company or any group company;
- (x) the borrowing of amounts by the Company or group company which when aggregated with all other borrowings (or indebtedness in the nature of borrowings, including funding finance leases) would exceed amounts approved in the budget;
- (xi) the giving of any guarantee or indemnity other than in the normal course of its business of the Company or any group company;
- (xii) the making of any loan or advance by the Company or any group company to any person, firm, body corporate or other business (other than within the group);
- (xiii) the acquisition of any material assets or property by the Company or any group company or any share capital in any company;
- (xiv) the sale or disposition of any material assets by the Company or any group company or any share capital in any group company;
- (xv) the appointment or variation of the conditions of employment of any director or senior executive of the Company or any group company;
- (xvi) the voluntary winding-up or dissolution of the Company;

(xvii) the entering into any transaction, arrangement or agreement with one of the directors or any person connected with any such director or with one of the Company's substantial shareholders or an associate of such a person.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of May each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by all the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company on a list of candidates proposed by the Class A shareholders. The list of candidates presented by the Class A shareholders will include at least the number of directors to be appointed plus one additional candidate. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

The board of directors may create committees and, if any, shall determine their composition and their powers.

Art. 10. Meetings of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 7 (seven) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by fax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by fax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this Article 10. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Minutes of meetings of the board of directors of the Company. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes that may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 12. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915, or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. Delegation of powers. The board of directors of the Company may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the board of directors of the Company as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 16. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), or, where requested by the law, an independent external auditor. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 18. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends will be distributed to each shareholder on a pro rata basis. In any case, the Class A shareholders shall be entitled to at least 21% and the Class B shareholders, if any, shall be entitled to at least 9% of the entire dividends amount distributed by the Company to all the shareholders.

The dividends may be paid in euros or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 19. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 20 below. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). In the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, the liquidation right shall be distributed to each shareholder on a pro rata basis. In any case, the Class A shareholders shall be entitled to at least 21% and the Class B shareholders, if any, shall be entitled to at least 9% of the entire liquidation right distributed to the shareholders.

Art. 20. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 21. Shareholders' Agreement. A Shareholders' Agreement has been signed between all the shareholders of the Company. It provides for some specific rights and obligations of the shareholders and limits the transferability of the shares.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2003.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2004.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

1) Arnaud de Briey, prenamed	70 Class A shares
2) CHAMPFLEUR S.A., prenamed.	70 Class A shares
3) Roy Corrans, prenamed	70 Class A shares
4) Arnaud-Werner Goossens, prenamed	70 Class A shares
5) Pierre Goossens, prenamed	70 Class A shares
6) Gérard de la Vallée Poussin, prenamed	70 Class A shares
Total: 420 (four hundred and twenty) Class A shares.	

The shares have been paid up to EUR 36,000.- by payment in cash, so that the amount of EUR 36,000.- (thirty-six thousand euros) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of Formation Expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 2,600.- (two thousand six hundred euros).

General Meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by a unanimous vote that:

- (i) the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) there be appointed for six years as members of the board of directors of the Company:

(a) Mr Gérard de la Vallée Poussin, company directeur, born on July 14, 1943 in Tabora, residing at 18, avenue de la Rivelaïne, B-1410 Waterloo, Belgium;

(b) Mr Arnaud de Briey, company director, born on May 27, 1938 in Korbeek-Lo, residing at 2, avenue des Hêtres, B-1421 Ophain, Belgium;

(c) Mr Arnaud-Werner Goossens, company director, born on October 8, 1968 in Benalcazar, residing at 85, rue Longue, B-1915 Kraainem, Belgium;

- (iv) there be appointed for six years as statutory auditor of the Company:

THEMIS AUDIT LIMITED, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered under number IBC n° 300.728, and with registered office at Abbot Building, P.O. Box 3186, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands;

(v) in accordance with article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the general meeting of shareholders authorizes the board of directors to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company for such management to one or more of its members;

- (vi) the address of the registered office of the Company is at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in the case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing persons, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et trois, le 4 juin 2003.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Arnaud de Briey, administrateur de sociétés, résidant à 2, avenue des Hêtres, B-1421 Ophain, Belgique, dûment représenté par Ivan Cornet, avocat, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration donnée à Ophain (Belgique), le 11 avril 2003

2. M. Roy Corrans, consultant géologue, résidant à 8 Gemsbock Road, Robin Hills, Randburg 2194, Gauteng Province, Afrique du Sud, dûment représenté par Ivan Cornet, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration donnée à Randburg (Afrique du Sud), le 17 avril 2003

3. M. Arnaud-Werner Goossens, administrateur de sociétés, résidant à 85, rue Longue, B-1915 Kraainem, Belgique, dûment représenté par Ivan Cornet, avocat, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 11 avril 2003

4. M. Pierre Goossens, administrateur de sociétés, résidant à 1, avenue de Longchamp, B-1410 Waterloo, Belgique, dûment représenté par Ivan Cornet, avocat, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration donnée à Waterloo (Belgique), le 24 avril 2003

5. M. Gérard de la Vallée Poussin, administrateur de sociétés, résidant à 18, avenue de la Rivelaine, B-1410 Waterloo, Belgique, dûment représenté par Ivan Cornet, avocat, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration donnée à Waterloo (Belgique), le 10 avril 2003

6. CHAMPFLEUR S.A., une société anonyme constituée sous les lois belges inscrite au Registre de Commerce de Namur sous le numéro 54.709, ayant son siège social à 156, Ferme de Grosse, B-5300 Andenne, Belgique, dûment représentée par Ivan Cornet, avocat, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration donnée à Coutisse (Belgique), le 11 avril 2003.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les «Statuts») d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ARC MINING & INVESTMENT (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, des filiales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration de la Société estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se présentent ou paraissent imminents et que de tels événements sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes prévues pour modifier les présents Statuts, tel que prescrit par l'Article 20 ci-après.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est l'exploration, l'exploitation et la production de ressources naturelles et des activités qui y sont liées en ce compris la commercialisation, la vente et le négoce des produits de ses activités et la prestation de services connexes ainsi que les opérations financières et immobilières liées à son activité.

L'objet de la Société est aussi (i) l'acquisition, la détention et la cession, de quelque manière que ce soit, par tout moyen, directement ou indirectement, de prise de participations, droits et intérêts, obligations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, titres et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces et de contrats y relatifs ou y liés, et (iii) la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion d'un portefeuille (y incluant, entre autres, les actifs référés aux points (i) et (ii) ci-haut). La Société peut également acquérir, détenir et disposer de participations dans des associations («partnerships») et dans d'autres entités.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit. Elle peut émettre des titres, obligations, effets et toute sorte valeur de dette et/ou d'intérêt. La Société peut prêter des fonds incluant le résultat de tous emprunts et/ou les émissions de titre de dettes à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut en outre octroyer des garanties et donner des sûretés en faveur des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut également gager, transférer, grever ou mettre en sûreté tout ou partie de ses actifs de quelque manière que ce soit.

De manière générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et d'inspection et pourra mettre en oeuvre toute opération ou transaction qu'elle estime utile en vue de l'accomplissement et du développement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital souscrit est fixé à EUR 105.000,- (cent cinq mille euros) représenté par 420 (quatre cent vingt) actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros) représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions de Classe A, B, C ou toute autre classe d'actions ayant une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents Statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions de Classe A, B, C ou toute autre classe d'actions à des personnes et aux conditions qu'il estimera acceptables. Le conseil d'administration peut, dans les limites du capital autorisé, émettre des emprunts obligataires convertibles ou des obligations assorties d'un droit de souscription, ou des obligations rachetables en actions ou d'autres titres octroyant le droit à recevoir des actions. Pour une augmentation de capital décidée dans les limites du capital autorisé comme indiqué ci-avant, le conseil d'administration peut supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux dispositions de l'article 32-3 paragraphe 5 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»). Le conseil

d'administration fixera le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, ainsi que les autres conditions de l'émission, de la souscription et du paiement.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour modifier les statuts, ainsi que prescrit par l'Article 20 ci-après.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

5.2. Chaque classe d'actions constituera des classes d'actions séparées dans la Société, mais aura un rang égal en toute matière sauf s'il en est spécialement prévu autrement ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires de la Société, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, et le transfert des actions et les dates de tels transferts. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1. Sans préjudice des dispositions suivantes de cet Article 7, un actionnaire sera libre de disposer de ses actions ainsi qu'il l'estime utile.

7.2. Les actions de Classe A sont librement cessibles entre les actionnaires de Classe A.

7.3. Droit de Prémption

(i) Dans le cas où tout actionnaire existant de la Société (l'«Actionnaire Vendeur») désire vendre toute action du capital social de la Société (les «Actions»), autrement que dans les cas prévus par l'Article 7.2. ci-avant et par les Articles 7.3.(iii) et 7.4. ci-après, l'Actionnaire Vendeur délivrera à la Société, dans un délai de cinq jours ouvrables, un avis écrit (l'«Avis Ecrit»), qui restera irrévocable pendant une période de quarante-cinq jours qui suit sa délivrance, proposant la vente (l'«Offre») de toutes les actions devant être vendues par l'Actionnaire Vendeur, et la Société délivrera promptement un tel Avis Ecrit à tous les actionnaires à l'exception de l'Actionnaire Vendeur. Les actionnaires de Classe A disposeront, pendant une période de trente jours qui suit la réception de l'Avis Ecrit, d'un droit de prémption et de l'option de racheter sur une base proportionnelle les Actions au prix proposé par l'Actionnaire Vendeur. La Société notifiera l'Actionnaire Vendeur qu'une partie ou que l'entièreté des actionnaires de Classe A souhaite racheter les Actions endéans les quarante-cinq jours qui suivent la réception de l'Avis Ecrit. Si les actionnaires de Classe A décident d'exercer leur droit de prémption, les Actions disponibles au rachat seront vendues aux actionnaires de Classe A sur une base proportionnelle jusqu'à ce qu'un actionnaire de Classe A intéressé et désirant acheter le plus petit nombre d'Actions soit pleinement satisfait. S'il reste des Actions qui n'ont pas été vendues, ces Actions seront vendues sur une base proportionnelle aux actionnaires de Classe A qui sont intéressés au rachat d'un nombre d'action excédant leur quote-part proportionnelle. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce que toutes les Actions soient vendues. S'il reste une Action pouvant être vendue ou s'il existe moins d'Actions offertes à la vente que d'actionnaires intéressés de Classe A, les Actions restantes seront offertes à la vente aux actionnaires de Classe B selon la même procédure que celle décrite pour les actionnaires de Classe A. S'il reste une Action pouvant être vendue ou s'il existe moins d'Actions offertes à la vente que d'actionnaires intéressés de Classe B, les Actions restantes seront offertes à la vente aux actionnaires de Classe C selon la même procédure que celle décrite pour les actionnaires de Classe A.

(ii) Si les actionnaires restants ne rachètent pas toutes les Actions selon la procédure décrite ci-haut endéans la période applicable des 45 jours, l'Actionnaire Vendeur aura le droit de vendre les Actions restantes qu'il mettrait en vente dans son Avis Ecrit pendant une période de 120 jours à partir de l'expiration de la période des 45 jours. Dans le cas où les Actions restantes ne sont pas transférées par l'Actionnaire Vendeur endéans les 120 jours suivant l'expiration de la période des 45 jours, le droit de l'Actionnaire Vendeur de vendre ces actions restantes prendra fin et les prescriptions de cet Article 7.3. devront à nouveau être suivies.

(iii) Sans préjudice des restrictions de transfert prévues à l'Article 7.3(i), un actionnaire peut transférer toutes actions à une société détenue et contrôlée par l'actionnaire, à une société qui détient ou contrôle l'actionnaire, ou à un membre de la famille immédiate d'un tel actionnaire, qui inclura une épouse, mère, père, sur, frère, fils ou fille, sans devoir respecter les prescriptions de l'Article 7.3(i), pourvu qu'un tel cessionnaire respectera et demeurera tenu par toutes les dispositions applicables du contrat visé à l'Article 21 des présents Statuts, y inclus les dispositions relatives au droit de prémption prévu dans cet Article 7.3.

7.4. Les actionnaires de Classe A peuvent accepter par écrit de renoncer aux prescriptions prévues par le présent Article 7.3. Une telle renonciation liera tous les actionnaires en ce compris les autres classes d'actions qui seront censées avoir approuvé un tel transfert. Par conséquent, dès cette renonciation faite par tous les actionnaires de Classe A, les actions de l'Actionnaire Vendeur seront librement cessibles à tout tiers.

7.5. Le transfert des actions sera effectué par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, une telle déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par la personne détenant un mandat approprié. La Société peut accepter comme preuve du transfert d'autres documents de transfert satisfaisants la Société.

Art. 8. Réunion des actionnaires de la Société. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Toute action donne droit à une voix, chacune dans sa propre classe. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télécopie, télégramme, télex ou e-mail, une autre personne comme son mandataire.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, s'ils se considèrent dûment convoqués et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Sauf s'il en est autrement prévu par la loi ou les présents Statuts, les résolutions prises lors d'une réunion des actionnaires de la Société dûment convoqués seront adoptées à une majorité simple, dans chaque classe d'actions, des actions présentes ou représentées et exprimant un vote.

A moins que la loi ne prévoit des exigences plus strictes, les décisions suivantes de l'assemblée générale des actionnaires requerront l'approbation d'au moins 2/3 des actions de Classe A, 51% des actions de Classe B (le cas échéant) et 2/3 des actions de Classe C (le cas échéant):

- (i) toute modification faite aux droits attachés au capital social;
- (ii) toute modification substantielle faite à la nature ou la localisation géographique des activités ou le fait de poursuivre une activité autre que celle définie à l'Article 4 des Statuts de la Société;
- (iii) la création, l'allocation ou l'émission de toutes actions ou de toutes autres valeurs de la Société ou l'octroi de toute option ou droit de souscription ou de conversion de tout instrument en de telles actions ou parts d'intérêt dans la Société (à l'exception de ce qui est prévu par le capital autorisé);
- (iv) toute réduction du capital ou tout rachat, achat ou toute autre acquisition faite par la Société de toutes actions ou autres parts d'intérêt de la Société;
- (v) l'adoption et la modification de tout plan d'activité («business plan»); l'adoption et la modification de tout budget;
- (vi) la conclusion de tout contrat ou engagement par la Société ou toute société du groupe qui, si celui-ci est prévu au budget, est susceptible d'excéder le montant inscrit au budget de plus de 10% ou, pour des contrats non prévus au budget, d'un contrat pour lequel la Société ou tout groupe de société peut encourir des coûts égaux ou supérieurs à USD 100.000,- (ou à un même montant dans une autre devise);
- (vii) la nomination et la révocation des auditeurs;
- (viii) le paiement et la déclaration de tout dividende ou toute autre distribution sur le compte de toutes actions;
- (ix) la constitution de toutes dettes ou autres sûretés sur les actifs ou les biens de la Société ou de toute société du groupe;
- (x) l'emprunt de sommes par la Société ou toute société du groupe qui, lorsque réuni avec tous les autres emprunts (ou avec de l'endettement créé à la suite d'emprunts, y inclus des prêts financiers consolidés), excéderaient les montants approuvés au budget;
- (xi) l'octroi de toutes garanties ou indemnités autres que celles accordées dans le cours normal de activités de la Société ou de toute société du groupe;
- (xii) l'octroi de tous prêts ou avances consentis par la Société ou toute autre société du groupe à toute personne, firme, entité ou autre entreprise (autre que celle faisant partie du groupe);
- (xiii) l'acquisition de tout bien ou actif important par la Société ou par toute société du groupe ou de toutes prises de participation dans le capital social de toute société;
- (xiv) la vente et la cession de tous actifs importants de la Société ou de toute société du groupe ou de toutes prises de participation dans le capital social de toute société;
- (xv) la nomination et la modification des conditions d'emploi de tout administrateur ou de directeur exécutif senior de la Société ou du groupe de société;
- (xvi) la liquidation volontaire ou la dissolution de la Société;
- (xvii) la conclusion de toute transaction, accord, contrat avec un des administrateurs ou toute personne liée à cet administrateur ou avec un des actionnaires importants de la Société ou un associé d'une telle personne.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi Luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation de la réunion, le troisième lundi du mois de mai chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger si, après avoir fait l'objet d'une considération attentive et définitive du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation de la réunion.

Art. 9. Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme qui ne dépassera pas six ans et seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires de la Société à l'assemblée générale des actionnaires de la Société sur une liste des candidats proposés par les actionnaires de Classe A. La liste des candidats proposés par les actionnaires de Classe A contiendra au moins le nombre d'administrateurs devant être élus plus un candidat additionnel. Les actionnaires de la Société détermineront aussi le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur fonction. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motifs et remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront coopter, à la majorité des voix, un administrateur afin de combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration peut créer des comités et, le cas échéant, déterminera leur composition et leurs pouvoirs.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société choisira en son sein un président et pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe se situera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 7 (sept) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation du conseil d'administration de la Société.

Une telle convocation écrite ne sera pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés à cette réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et connaître l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation écrite à la suite de l'assentiment écrit de chaque administrateur de la Société par lettre, télécopie, câble, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas requises pour des réunions se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration de la Société.

Tout membre du conseil d'administration de la Société pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration de la Société en désignant par lettre, télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne peut agir et/ou délibérer valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité de vote en faveur ou contre une résolution lors d'une réunion, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Sans préjudice de ce qui précède, une résolution du conseil d'administration peut également être passée par écrit, pourvu qu'une telle résolution soit précédée d'une délibération entre les administrateurs par les moyens tels que ceux décrits par exemple au paragraphe 6 de cet Article 10. Une telle résolution circulaire consistera en un ou plusieurs écrits contenant les résolutions, signés par chacun des administrateurs. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui a présidé ce conseil ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires de la Société sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura plein pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les matières qui concernent la gestion journalière et les affaires de la Société. Une nomination d'un membre du conseil d'administration de la Société comme administrateur délégué de la Société est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est également autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, afin d'exercer des fonctions spécifiques à chaque niveau de la Société.

Art. 14. Pouvoirs de signatures. La Société sera dans toutes matières engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, mais uniquement dans les limites de tels pouvoirs.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié d'une telle autre société ou firme.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le seul motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un administrateur de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer le conseil d'administration de la Société et s'abstiendra de donner son avis ou de voter sur telle opération, et une telle opération et un tel intérêt d'administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, lorsque la loi le requière, par un réviseur indépendant. Le ou les commissaires aux comptes seront nommés pour une durée qui n'excède pas six ans et seront rééligibles.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions. Le ou les commissaires aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motifs, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société comme indiqué ou tel qu'augmenté ou diminué à tout moment conformément à l'Article 5 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net, et pourra décider seul de distribuer des dividendes à tout moment et à sa seule discrétion en fonction de l'objet et de la finalité de la Société.

Les dividendes seront distribués à chaque actionnaire sur une base proportionnelle. Dans tous les cas, les actionnaires de Classe A auront droit à au moins 21% et, le cas échéant, les actionnaires de Classe B à 9% de l'entièreté du montant des dividendes distribués par la Société à tous les actionnaires.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en tout autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et peuvent être payés aux endroits et moments déterminés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de verser des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites prévues par la Loi de 1915.

Art. 19. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée aux conditions prévues pour modifier les présents Statuts, conformément à l'Article 20 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant la liquidation. Cette assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. En cas de liquidation, dissolution ou faillite de la Société, les droits de liquidation seront distribués à chaque actionnaire sur une base proportionnelle. Dans tous les cas, les actionnaires de Classe A auront droit à au moins 21% et, le cas échéant, les actionnaires de Classe B à 9% de l'entièreté des droits de liquidation distribués aux actionnaires.

Art. 20. Modifications. Les présents Statuts pourront à tout moment être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Art. 21. Pacte d'Actionnaire. Un Pacte d'Actionnaire a été signé par tous les actionnaires de la Société. Il prévoit certains droits et obligations spécifiques des actionnaires et limite la cessibilité des actions.

Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas expressément réglé par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2004.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) Arnaud de Briey, pré-nommé	70 actions de Classe A
2) CHAMPFLEUR S.A., pré-qualifiée	70 actions de Classe A
3) Roy Corrans, pré-nommé	70 actions de Classe A
4) Arnaud-Werner Goossens, pré-nommé	70 actions de Classe A
5) Pierre Goossens, pré-nommé	70 actions de Classe A
6) Gérard de la Vallée Poussin, pré-nommé	70 actions de Classe A
Total: 420 (quatre cent vingt) actions de Classe A.	

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de EUR 36.000,- en espèces, de sorte que la somme de EUR 36.000,- est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, confirme que ces conditions ont été dûment observées et confirme en outre que les présents Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 2.600,- (deux mille six cents euros).

Assemblée Générale des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale des actionnaires de la Société.

Après avoir d'abord constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs de la Société est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un.
3. Les personnes suivantes ont été nommées pour une période de six ans membres du conseil d'administration de la Société:
 - a) Gérard de la Vallée Poussin, administrateur de sociétés, né le 14 juillet 1943 à Tabora, demeurant à 18, avenue de la Rivelaïne, B-1410 Waterloo, Belgique;
 - b) Arnaud de Briey, administrateur de sociétés, né le 27 mai 1938 à Korbeek-Lo, demeurant à 2, avenue des Hêtres, B-1421 Ophain, Belgique;
 - c) Arnaud-Werner Goossens, administrateur de sociétés, né le 8 octobre 1968 à Benalcazar, demeurant à 85, rue Longue, B-1915 Kraainem, Belgique.
4. La personne suivante a été nommée pour une période de six ans commissaire aux comptes de la Société:
THEMIS AUDIT LIMITED, une société existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro IBC n° 300.728, avec siège social à Abbot Building, P.O. Box 3186, Roadtown, Tortola, Iles Vierges Britanniques.
5. Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, relative aux sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
6. L'adresse du siège social de la Société est établie à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au représentant des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Cornet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 139S, fol. 32, case 5. – Reçu 1.050 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(037218.3/211/715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

CELIA LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 94.024.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore,

Ledit comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, dans tous pays, la prise de participation sous quelque forme que ce soit, et toutes formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de biens immobiliers; la gestion, le contrôle, la mise en valeur, la promotion de ces participations ou de ces acquisitions.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres objets dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de CELIA LIMITED, société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Décision de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Eugène Parise, prénommé,

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Parise, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, vol. 17CS, fol. 100, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

E. Schlessler.

(034944.3/227/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

AUDITIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 6, rue d'Avalon.
R. C. Luxembourg B 89.500.

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUDITIA S.A., avec siège social à L-1159 Luxembourg 6, rue d'Avalon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.500,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1695 du 27 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Merienne, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadège Brossard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Denis Colin, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification des pouvoirs de signature du Conseil d'administration et modification subséquente de l'article 10 des statuts.

2. Extension de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature du Conseil d'administration et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** Conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, la société ne sera valablement engagée que par la signature isolée de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec celle de l'un des deux autres administrateurs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société en insérant un nouvel alinéa 2 à l'article 4 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 2.** La société a également pour objet le conseil en systèmes d'information et l'audit organisationnel ainsi que la vente de matériel informatique et audio-vidéo.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Merienne, N. Brossard, D. Colin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, vol. 18CS, fol. 4, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2003.

P. Bettingen.

(036654.3/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

AB RENTING, Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
R. C. Luxembourg B 88.749.

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AB RENTING, avec siège social à L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.749), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1497 du 17 octobre 2002,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en dix (10) actions de trois mille cent euros (3.100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpelding/Remich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dirk Heinen, employé privé, demeurant à St.Vith (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de donner au premier alinéa de l'article 3 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** La société a pour objet le commerce de gros de matières premières, produits finis pour l'industrie de transformation et d'emballage, de machines de transformation et d'emballage, de produits de récupération divers, l'importation, l'exportation desdits produits ainsi que la fonction de commissionnaire, de bureau d'études, d'organisation et de conseils en matière commerciale ainsi que l'achat et la vente de véhicules automobiles et de matériaux domestiques.»

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner au premier alinéa de l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** La société a pour objet le commerce de gros de matières premières, produits finis pour l'industrie de transformation et d'emballage, de machines de transformation et d'emballage, de produits de récupération divers, l'importation, l'exportation desdits produits ainsi que la fonction de commissionnaire, de bureau d'études, d'organisation et de conseils en matière commerciale ainsi que l'achat et la vente de véhicules automobiles et de matériaux domestiques.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Thorn, C. Dostert, D. Heinen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2003, vol. 522, fol. 86, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2003.

J. Seckler.

(036672.3/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 845.000.-.**

Registered office: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 81.833.

In the, year two thousand two, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of the company AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade & Companies Registry under the number B 81.833. The Company has been incorporated on 5 April 2001 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N° 1035 dated 20 November 2001. The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 30 May 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (SPAIN) LIMITED PARTNERSHIP, a company existing and organised under the laws of the State of Delaware, having its principal office at One Chase Manhattan Plaza, 57th Floor, New York 10005, USA,

hereby represented by Nina Togouna, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Berlin, on 13 December 2002,

- AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (ITALY) LIMITED PARTNERSHIP, a company existing and organised under the laws of the State of Delaware, having its principal office at One Chase Manhattan Plaza, 57th Floor, New York 10005, USA,

hereby represented by Nina Togouna, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Berlin, on 13 December 2002,

and

- AIG/LINCOLN EASTERN EUROPE (HUNGARY) LIMITED PARTNERSHIP, a company existing and organised under the laws of the State of Delaware, having its principal office at c/o Corporation Service, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA,

hereby represented by Nina Togouna, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Berlin, on 13 December 2002.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that thirty-three thousand eight hundred (33,800) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into eleven thousand one hundred (11,100) Class A shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, eleven thousand one hundred (11,100) Class B shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, eleven thousand one hundred (11,100) Class C shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and five hundred (500) Class D shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of a new class of shares to be designated as Class E shares and amendment of Article 5 of the Articles;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of eight hundred forty-five thousand Euro (EUR 845,000.-), represented by eleven thousand one hundred (11,100) Class A shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, eleven thousand one hundred (11, 100) Class B shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, eleven thousand one hundred (11,100) Class C shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and five hundred (500) Class D shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to eight hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 857,500.-) by way of the creation and issuance of five hundred (500) Class E shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;
4. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 3. above;
5. Amendment of Article 4 of the Articles;
6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer of BEGHIN & FEIDER EN ASSOCIATION AVEC ALLEN & OVERY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;
7. Acceptance of the resignation of HALSEY, S.à r.l. in its capacity as A manager of the Company, effective as of 1st January 2003;
8. Appointment of Mr Christophe Gammal and Ms Kristel Segers as A managers of the Company for an unlimited period of time, effective as of 1st January 2003 and appointment of Ms Manuela Gutt as B manager of the Company for an unlimited period of time, effective as of 1st January 2003;

9. Transfer of the registered office of the Company from its current address to 61, rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg effective as of 1st January 2003; and

10. Miscellaneous.

III. that the appearing parties have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to create a new class of shares and to designate such new class of shares as Class E shares. As a consequence Article 5 of the Articles is amended and will henceforth read as follows:

«Art. 5. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence it being understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class A shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, track the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate project known under the name of «San Fernando», it being also understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class B shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, track the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate project known under the name of «Arese», it being further understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class C shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, track the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate project known under the name of «Fiano», it being further understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class D shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, track the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate project known under the name of «Schatzbogen», and it being further understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class E shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, track the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate project known under the name of «Campus-M».

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.»

Third resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eight hundred forty-five thousand Euro (EUR 845,000.-), represented by eleven thousand one hundred (11,100) Class A shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, eleven thousand one hundred (11, 100) Class B shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, eleven thousand one hundred (11,100) Class C shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and five hundred (500) Class D shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to eight hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 857,500.-) by way of the creation and issuance of five hundred (500) Class E shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Fourth resolution

The Meeting resolved to accept and record the following subscription and payment to the share capital increase:

Subscription - Payment

AIG/LINCOLN EASTERN EUROPE (HUNGARY) LP, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, represented by Nina Togouna, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Berlin, on 13 December 2002, declared to subscribe for the 500 newly created Class E shares of the Company, issued as per the third Resolution above and to fully pay them by a contribution in cash, so that the total amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company as has been proven by way of a bank certificate to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

The Meeting resolved to record that the shareholdings in the Company are as follows:

- AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (SPAIN) LIMITED PARTNERSHIP: . . .	11,100	Class A shares	
- AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (ITALY) LIMITED PARTNERSHIP: . . .	11,100	Class B shares	
	11,100	Class C shares	
- AIG/LINCOLN EASTERN EUROPE (HUNGARY) LIMITED PARTNERSHIP:..	500	Class D shares	and
	500	Class E shares	

Fifth resolution

As a consequence of the third Resolution, Article 4 of the Articles is amended and will henceforth read as follows:

«Art. 4. Capital

The Company's subscribed and paid share capital is set at eight hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 857,500.-) divided into thirty-four thousand three hundred (34,300) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into the five following classes of shares, namely:

1. 11,100 Class A shares;
2. 11,100 Class B shares;
3. 11,100 Class C shares;
4. 500 Class D shares; and
5. 500 Class E shares.

The subscribed and paid share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Sixth resolution

The Meeting resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and appoints any lawyer of BEGHIN & FEIDER EN ASSOCIATION AVEC ALLEN & OVERY, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly created and issued shares in the share register of the Company.

Seventh resolution

The Meeting resolved to accept the resignation of HALSEY, S.à r.l., with registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, in its capacity as A manager of the Company, effective as of 1st January 2003.

Eighth resolution

The Meeting resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time, effective as of 1st January 2003:

- Mr Christophe Gammal, economist, residing at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch/Lallange, as an A manager of the Company,
- Ms Kristel Segers, company director, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg as an A manager of the Company, and
- Ms Manuela Gutt, regional controller, having her business address at Marburgerstr. 2, 10789 Berlin, Germany, as a B manager of the Company.

As a consequence of the above resignation and appointments, the Board of Managers of the Company is now constituted as follows:

- Mr Christophe Gammal, A manager,
- Ms Kristel Segers, A manager,
- Ms Manuela Gutt, B manager, and
- Mr Bernt Killingstad, B manager.

Ninth resolution

The Meeting resolved to transfer the registered office of the Company from its current address to 61, rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg effective as of 1st January 2003.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81 833. La Société a été constituée le 5 avril 2001 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1035 du 20 novembre 2001. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 30 mai 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (SPAIN) LIMITED PARTNERSHIP, une société existant et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son établissement principal à One Chase Manhattan Plaza, 57th Floor, New York 10005, USA,

ici représentée par Nina Togouna, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Berlin, le 13 décembre 2002;

- AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (ITALY) LIMITED PARTNERSHIP, une société existant et organisée lon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son établissement principal à One Chase Manhattan Plaza, 57th Floor, New York 10005, USA,

ici représentée par Nina Togouna, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Berlin, le 13 décembre 2002;

et

- AIG/LINCOLN EASTERN EUROPE (HUNGARY) LIMITED PARTNERSHIP, une société existant et organisée selon les lois de l'État du Delaware, ayant son établissement principal à C/O Corporation Service, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA,

ici représentée par Nina Togouna, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Berlin, le 13 décembre 2002.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que trente-trois mille huit cents (33.800) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, réparties en onze mille cent (11.100) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, onze mille cent (11.100) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, onze mille cent (11.100) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, et cinq cent (500) parts sociales de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales qui seront désignées comme les parts sociales de Classe E et modification de l'Article 5 des Statuts;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit cent quarante-cinq mille Euros (845.000,- EUR), représenté par onze mille cent (11.100) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, onze mille cent (11.100) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, onze mille cent (11.100) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, et cinq cents (500) parts sociales de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, à huit cent cinquante-sept mille cinq cent Euros (857.500,- EUR) par la création et l'émission de cinq cents (500) parts sociales de Classe E ayant une valeur nominale vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune; 4. Souscription et libération de l'augmentation de capital décrite sous le point 3. ci-dessus;

5. Modification de l'Article 4 des Statuts,

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à n'importe quel avocat de BEGHIN & FEIDER EN ASSOCIATION AVEC ALLEN & OVERY pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

7. Acceptation de la démission de HALSEY, S.à.r.l. en tant que gérant A de la Société

8. Nomination de M. Christophe Gammal et de Mme Kristel Segers en tant que gérants A de la Société pour une période indéterminée, avec effet au 1^{er} janvier 2003 et nomination de Mme. Manuela Gutt en tant que gérant B de la Société pour une période indéterminée, avec effet au 1^{er} janvier 2003;

9. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 61, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2003; et

10. Divers.

III. que les parties comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés étant représentés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales et de désigner cette nouvelle classe de parts sociales comme parts sociales de Classe E. En conséquence, l'Article 5 des Statuts est modifié afin d'avoir la teneur suivante

«Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes, étant entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) propriétaire(s) des parts sociales de Classe A pourront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, suivre les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans le projet immobilier dénommé «San Fernando», et il est également entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) propriétaire(s) des parts sociales de Classe B pourront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, suivre les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans le projet immobilier dénommé «Aresa», il est en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) propriétaire(s) des parts sociales de Classe C pourront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, suivre les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans le projet immobilier dénommé «Fiano», il est en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) propriétaire(s) des parts sociales de Classe D pourront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent,

suivre les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans le projet immobilier dénommé «Schatz-bogen», il est finalement entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) propriétaire(s) des parts sociales de Classe E pourront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, suivre les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans le projet immobilier dénommé «Campus-M».

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.»

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit cent quarante-cinq mille Euros (845.000,- EUR), représenté par onze mille cent (11.100) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, onze mille cent (11.100) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, onze mille cent (11.100) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, et cinq cents (500) parts sociales de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, à huit cent cinquante-sept mille cinq cent Euros (857.500,- EUR) par la création et l'émission de cinq cents (500) parts sociales de Classe E ayant une valeur nominale vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit

Souscription - Paiement

AIG/LINCOLN EASTERN EUROPE (HUNGARY) LP, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808, USA, représentée par Nina Togouna, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Berlin, le 13 décembre 2002, déclare souscrire les 500 parts sociales de Classe E nouvellement créées de la Société, émises en vertu de la troisième Résolution ci-dessus et de les libérer entièrement par un apport en espèces de sorte que le montant total de 12.500,- EUR est à la disposition de la Société comme prouvé par un certificat de blocage au notaire soussigné qui en prend expressément connaissance.

L'Assemblée a décidé d'enregistrer que les participations dans la Société sont comme suit

- AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (SPAIN) LIMITED PARTNERSHIP:	11,100	parts sociales de Classe A	
- AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (ITALY) LIMITED PARTNERSHIP:	11,100	parts sociales de Classe B	
	11,100	parts sociales de Classe C	
- AIG/LINCOLN EASTERN EUROPE (HUNGARY) LIMITED PARTNERSHIP:.....	500	parts sociales de Classe D	et
	500	parts sociales de Classe E	

Cinquième résolution

En conséquence de la troisième Résolution, l'Article 4 des Statuts est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit cent cinquante-sept mille cinq cent Euros (857.500,- EUR), représenté par trente-quatre mille trois cent (34.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, divisées en cinq classes de parts sociales

1. 11.100 parts sociales de Classe A,
2. 11.100 parts sociales de Classe B,
3. 11.100 parts sociales de Classe C,
4. 500 parts sociales de Classe D, et
5. 500 parts sociales de Classe E.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.»

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et nomme n'importe quel avocat BEGHIN & FEIDER EN ASSOCIATION AVEC ALLEN & OVERY, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées et émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Septième résolution

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de HALSEY, S.à r.l., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, dans sa capacité de gérant A de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Huitième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, pour une période indéterminée, avec effet au 1^{er} janvier 2003

- M. Christophe Gammal, économiste, demeurant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch/Lallange, en tant que gérant A de la Société,

- Mme Kristel Segers, directrice de société, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société, et

- Mme Manuela Gutt, regional controller, ayant son adresse professionnelle à Marburgerstr. 2, 10789 Berlin, Allemagne, en tant que gérant B de la Société.

En conséquence de la démission et des nominations ci-dessus, le Conseil de Gérance de la Société est constitué comme suit

- M. Christophe Gammal, gérant A,
- Mme. Kristel Segers, gérant A,
- Mme Manuela Gutt, gérant B, et
- M. Bernt Killingstad, gérant B.

Neuvième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 61, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte sont estimés à environ EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, les dits mandataires ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. Togouna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 137S, fol. 66, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

J. Elvinger.

(035798.3/211/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 81.833.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(035804.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

CARPOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.240.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037330.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

CARPOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.240.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037325.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

PROFIX Co. Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 94.020.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet une activité commerciale d'import-export de jeux, jouets et accessoires liés, ainsi que des opérations de commercialisation sous licence de marques industrielles, pour le compte de mandants.

Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de PROFIX Co. Limited, société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoqués par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Eugène Parise, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Parise, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, vol. 140S, fol. 6, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

E. Schlesser.

(034796.3/227/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

KING CHEETAH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 75.679.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 3 avril 2003 a élu comme administrateurs: Mrs. Lilja Össurar-dóttir, Mr. Bjarni H. Ásbjörnsson and Mr. Björn Jónsson et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour KING CHEETAH HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035133.3A/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

IEG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 74.689.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 avril 2003 a élu comme administrateurs: Mr. Sverrir Berg Steinarrson, Sörlaskjöldi 22, IS107 Reykjavik Iceland and Ragnhildur Anna Jónsdóttir, Sörlaskjöldi 22, IS107 Reykjavik Iceland, WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour IEG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035130.3A/1021/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

CARLOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.707.

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CARLOC, S.à r.l., ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 979 du 27 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 86.707, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- La société anonyme PROGEST S.A., établie et ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx,

2.- La société anonyme SIVAGEST S.A., établie et ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx.

Lesquelles comparantes représentées par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, datées du 26 mai 2003,

représentées comme indiqué ci-avant, déclarent être les seules associées de ladite société, se considérer comme dûment convoquées, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Les associées décident de transférer le siège social au 57, route de Longwy, à L-8080 Bertrange, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 12, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

E. Schlessler.

(031857.3/227/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

CARLOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.707.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

E. Schlessler.

(031858.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

STELLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.234.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour STELLA HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035128.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

ONE CAPITAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.818.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour ONE CAPITAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour ONE CAPITAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.A.

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035134.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

SANITAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.157.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SANITAS INVESTISSEMENTS S.A. en liquidation, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 70.157), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 622 du 18 août 1999,

et mise en liquidation suivant acte reçu par ledit notaire Paul Decker, en date du 13 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 34 du 8 janvier 2002,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Aubange, (Belgique).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Lee Hausman, employé privé, demeurant à Rombach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandrine Bisaro, juriste, demeurant à Châtel Saint Germain, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Destination à donner aux archives.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros, sont à la charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Brix, L. Hausman, S. Bisaro, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2003, vol. 522, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juillet 2003.

J. Seckler.

(034981.3/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

BUSINESS CONTROLS AND SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 11.398.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 juillet 2003.

Signature.

(035126.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

MOTORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 87.297.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 juillet 2003.

Signature.

(035129.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

PESCATORE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 63.303.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en juillet 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en juillet 2003.

Signature.

(037209.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

GO4IT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 27, Kraiezenhicht.

R. C. Diekirch B 5.227.

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Gaby Biewer, agent immobilier, née à Diekirch, le 11 janvier 1956, demeurant à L-6225 Altrier, 27, Kraiezenhicht.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée, GO4IT, ayant son siège social à L-6225 Altrier, 27, Kraiezenhicht, R. C. S. Diekirch section B numéro 5.227, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 546 du 16 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 673 du 20 septembre 2000.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique déclare qu'en vertu de deux cessions de parts sociales elle détient toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales de la société GO4IT et qu'elle est devenue en conséquence seule et unique associée de la même société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par Madame Gaby Biewer, agent immobilier, née à Diekirch, le 11 janvier 1956, demeurant à L-6225 Altrier, 27, Kraiezenhicht.»

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Mario Spautz comme gérant de la société.

Quatrième résolution

L'associée unique Madame Gaby Biewer, agent immobilier, née à Diekirch, le 11 janvier 1956, demeurant à L-6225 Altrier, 27, Kraiezenhicht, est nommée nouvelle gérante de la société avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de quatre cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Biewer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2003, vol. 522, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juin 2003.

J. Seckler.

(901526.4/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2003.

LUXSTREAM I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 87.298.

Commissaire aux comptes

En date du 30 juin 2003, IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (anciennement EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes de la Société LUXSTREAM I S.A., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035135.3A/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

O.I.O. OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.744.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour O.I.O. OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour O.I.O. OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A.

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035131.3A/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

GLOBAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.377.

In the year two thousand and three, on the twentieth of June.

Before Us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) GLOBAL FINANCE S.A., with registered office at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B number 87.377, incorporated by deed of the undersigned notary on the 6th of May 2002, published in the Mémorial C number 1133 of the 26th of July 2002.

The meeting is presided by Mr Colm Smith, private employee, residing at Roodt/Septfontaines.

The chairman appoints as secretary Mr Benoît Lejeune, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Valéry Beuken, private employee, residing at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Increase of the capital to the extent of 800,000.- EUR, in order to raise it from the amount of 31,000.- EUR to 831,000.- EUR, by the issue of 8,000 new shares with a nominal value of 100.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the new shares.

3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by eight hundred thousand Euros (800,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) up to eight hundred and thirty-one thousand Euros (831,000.- EUR), by the issue and the subscription of eight thousand (8,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and Payment

The minority shareholder having waived his preferential subscription right, the eight thousand (8,000) new shares have been subscribed by the majority shareholder the company RASCASSE CORPORATION LIMITED, having its registered office in The Valley, Anguilla (British West Indies).

The sum of eight hundred thousand Euros (800,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the company GLOBAL FINANCE S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

The assembly decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at eight hundred and thirty-one thousand Euros (831,000.- EUR) represented by eight thousand three hundred and ten (8,310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine thousand nine hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL FINANCE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B numéro 87.377, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1133 du 26 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Colm Smith, employé privé, demeurant à Roodt/Septfontaines.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Valéry Beuken, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 800.000,- EUR, pour le porter du montant de 31.000,- EUR à 831.000,- EUR, par l'émission de 8.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent mille euros (800.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à huit cent trente et un mille euros (831.000,- EUR), par l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Souscription et Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les huit mille (8.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire la société RASCASSE CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies).

La somme de huit cent mille euros (800.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société GLOBAL FINANCE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la décision qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à huit cent trente et un mille euros (831.000,- EUR), représenté par huit mille trois cent dix (8.310) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf mille neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Smith, B. Lejeune, V. Beuken, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2003, vol. 522, fol. 87, case 10. – Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2003.

J. Seckler.

(036668.3/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

GERMAN-STEEL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

H. R. Luxembourg B 60.304.

Im Jahre zweitausenddrei, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft GERMAN-STEEL A.G., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 60.304).

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung und unter der Bezeichnung MVT (LUXEMBOURG), G.m.b.H., gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Aloyse Biel, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Capellen, am 16. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 619 vom 6. November 1997,

deren Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Aloyse Biel, am 3. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 745 vom 15. Oktober 1998, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in GERMAN-STEEL, G.m.b.H.,

und deren Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Bettingen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, am 10. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 76 vom 22. Januar 2000, enthaltend die Umwandlung der Gesellschaftsform in eine Aktiengesellschaft und die Abänderung der Bezeichnung in GERMAN-STEEL A.G.,

mit einem gezeichneten Aktienkapital von zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in vierundsechzig (64) Aktien mit einem Nominalwert von fünfhundert Euro (500,- EUR) pro Aktie.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Thierry Nowankiewicz, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Dame Magali Duffit, Juristin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Raphaël Bath, Fiskalist, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves, nach L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

2.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzung.

3.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves, nach L-2163 Luxemburg, 32, avenue Monterey, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel zwei (2) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Wörter:

- «das erste Mal im Jahre 2000» des ersten Absatzes von Artikel fünfzehn (15), und
- «das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1999», des ersten Absatzes von Artikel achtzehn (18) der Satzung zu streichen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Nowankiewicz, M. Duffit, R. Bath, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2003, vol. 522, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. Juli 2003.

J. Seckler.

(036657.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAVOY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 63.167.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037323.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

INTERPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 15.420.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037331.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.926.

Les comptes consolidés au 31 août 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00579, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

U.P. S.A.

p.p. FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(037339.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

CALZEDONIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 80.171.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2003.

CALZEDONIA LUXEMBOURG S.A.

F. Innocenti / A. De Bernardi

Administrateurs

(037347.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.731.

L'an deux mille trois, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 5 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 428 du 2 septembre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Pascale Deboulle, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Constantin de Saint-Marcq, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marie-Cécile Dubourg, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 983.300 actions en circulation, 8.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des: 26 mai et 4 juin 2003,
- au journal «Luxemburger Wort», en date des: 26 mai et 4 juin 2003,
- au journal «Der Standard», en date des: 26 mai et 4 juin 2003,

et par lettres recommandées envoyées en date du 26 mai 2003.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5, alinéa 6, 3^{ème} phrase des statuts du fonds qui se lira désormais comme suit:
«Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacune des catégories seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes catégories.»

2. Modification de l'article 26, 2^{ème} phrase des statuts du fonds qui se lira désormais comme suit:
«Les comptes de la Société seront exprimés en euro. S'il existe différentes catégories d'actions, tel que cela est prévu à l'article cinq des présents statuts, et si les comptes de ces catégories sont exprimés en devises différentes, ces comptes seront convertis en euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.»

3. Modification de l'article 28, alinéa 2, 1^{ère} phrase des statuts du fonds qui se lira désormais comme suit:
«Le conseil d'administration de la société peut décider de liquider une catégorie d'actions au cas où les actifs nets de cette catégorie tombent en-dessous de cinq millions d'euro.»

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

Attendu que le quorum pour délibérer n'est pas atteint, l'assemblée décide de reporter les résolutions et de reconvoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire dans les délais légaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-P. Deboulle, C. de Saint-Marcq, M.-C. Dubourg, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 139S, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2003.

P. Bettingen.

(036686.2/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

PARAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 24.317.

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARAS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Olm, 20, rue Napoléon 1^{er}, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 mai 1986, publié au Mémorial C du 1^{er} août 1986, numéro 217.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mai 1990, publié au Mémorial C du 4 décembre 1990, numéro 450.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Régis Lux, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Olm, 20, rue Napoléon 1^{er} à L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de Olm, 20, rue Napoléon 1^{er} à L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

L'article 1^{er} (alinéa 2 - première phrase) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (alinéa 2 - première phrase).** Le siège de la société est établi à Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, N. Steuermann, R. Lux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, vol. 18CS, fol. 6, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2003.

P. Bettingen.

(036652.3/202/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

TECHNOFIBRES, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6675 Mertert, route de Grevenmacher.
H. R. Luxemburg B 8.772.

Die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung, nebst Anlagen, zum 31. Dezember 2002, eingetragen zu Luxemburg, am 27. Juni 2003, Ref. LSO-AF06818, wurden am 11. Juli 2003 beim Handels- und Firmenregister zu Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Neuman

Mitglied des Verwaltungsrates

(037337.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

TECHNOFIBRES, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6675 Mertert, route de Grevenmacher.
H. R. Luxemburg B 8.772.

Beschluss des Verwaltungsrates im Umlaufverfahren vom 20. Mai 2003

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig:

Herr Helmut Leuze, Industrieller, wohnhaft in D-73277 Owen-Teck, 43, Gartenstrasse, wird zum Präsidenten des Verwaltungsrates ernannt.

H. Leuze / J. Kinsch / R. Reckinger / R. Neuman

7. Mai 2003 / 20. Mai 2003 / 20. Mai 2003 / 20. Mai 2003

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037342.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

ESPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 76.961.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037335.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

**CARNET S.A., Société Anonyme,
(anc. MILANO S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.507.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

CARNET S.A.

G. Diederich / P. Weidig

Administrateurs

(037355.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

FINANCIERE DU MONT PELERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.601.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037356.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT PAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 65.275.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037359.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

COPAGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 35.687.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037362.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

SIAT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.711.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037364.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

BRK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 72.755.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037365.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

BRK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 72.755.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037370.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

2 LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 74.908.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037353.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

MARKETINGCENTRAL EMEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.021.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire, assemblée
tenue de façon extraordinaire au siège social de la société le 20 juin 2003*

Quatrième résolution

Sont réélus administrateurs pour une durée de six ans (leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2009):

- Monsieur Chris Raman, domicilié 4, Noordgijzelstraat à B-9031 Drogenen,
 - La société FOUND I.T. S.A. 4, Noordgijzelstraat à B-9031 Drogenen,
 - La Société EUROSPring LIMITED, 46, Princelet Street à UK-E1 5LP London.
- Monsieur Chris Raman est reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué.

Cinquième résolution

L'assemblée générale reconduit, pour une durée de six ans, le mandat de commissaire aux comptes à savoir la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. avec siège social 134, route d'Arlon à L-8008 Strassen. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en l'an 2009.

Sixième résolution

L'assemblée générale, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de ne pas poursuivre les activités de la société.

Strassen, le 30 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035137.3A/578/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

TEGOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.689.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

TEGOLA S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(037368.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAVOY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 63.167.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037348.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAVOY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 63.167.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037350.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

POLSKILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.307.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour POLSKILUX S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour POLSKILUX S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035138.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

COPESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.971.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Signature.

(034995.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

ARFASAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 51.171.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034992.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

EUROTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 56.347.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

EUROTECHNIK S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(037382.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

POSEYDON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.369.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour POSEYDON INVESTMENTS S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour POSEYDON INVESTMENTS S.A.

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035139.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

JOLIU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 46.191.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037345.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

VERT VALLEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 33.785.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037340.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

TEGOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.688.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

TEGOLA INTERNATIONAL S.A.

P.P. FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(037381.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

NPC, NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.962.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037336.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

CODAFIX SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 91.634.

EXTRAIT

- Conformément et en exécution des articles 10 et 11 des statuts, le conseil d'administration de la société attribue la fonction d'administrateur-délégué à Monsieur Fabrice de Montgolfier.

- La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique de son administrateur-délégué Fabrice de Montgolfier.

- Les administrateurs n'ont pas le droit d'engager la société sauf avec signature conjointe avec l'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034997.3A/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

SOCIETE FINANCIERE KCIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 85.299.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034998.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

RENU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RENU S.A., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, constituée originellement sous la dénomination de RECHERCHES NUCLEAIRES S.A., suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 208 du 3 novembre 1975, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire, en date du 29 septembre 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 272 du 25 novembre 1977, suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 179 du 27 juillet 1982, par le prédit notaire Marc Elter, en date du 27 septembre 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 299 du 3 novembre 1984, et par le prédit notaire Marc Elter, en date du 25 mai 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 210 du 4 août 1988, suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 mai 2003, non encore publié au Mémorial, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 13.155.

L'assemblée est présidée par Madame Carole Caspari, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Schlernitzauer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Annulation en application de l'article 49-3 (3) des actions rachetées en 96.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les quinze mille (15.000) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour que la présente, s'était tenue en date du 20 mai 2003, sans pouvoir délibérer, à défaut du quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Conformément au même article les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

IV. L'assemblée a été convoquée par des avis publiés:

- dans le «Lëtzebuurger Journal» du 22 mai 2003 et du 7 juin 2003,
- dans le «Tageblatt», du 22 mai 2003 et du 7 juin 2003
- dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 554 du 22 mai 2003 et numéro 621 du 7 juin 2003.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée. La présente assemblée, étant régulièrement constituée et pouvant valablement délibérer sur l'ordre du jour, prend ensuite à l'unanimité des voix la résolution suivante:

En application de l'article 49-3 (3) de la loi sur les sociétés, l'assemblée générale décide d'annuler les actions rachetées en 1996.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Caspari, Ph. Stanko, F. Schlernitzauer, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, vol. 140S, fol. 4, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

E. Schlessner.

(035835.2/227/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

QUADRANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.001.

L'an deux mille trois, le dix juin, à onze heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise QUADRANTE S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.001), constituée sous la dénomination sociale de NewInvest 1 S.A., suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1071 du 27 novembre 2001,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jacques Delvaux:

- en date du 2 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 16 du 4 janvier 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en QUADRANTE S.A.,
- en date du 25 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1744 du 6 décembre 2002, ayant un capital souscrit fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR), représenté par trois cent mille (300.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gustave Stoffel, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Luigi Croce, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, (Italie), et
- Madame Luciana Spannagel, secrétaire, demeurant à Manderen, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Monsieur Croce, en qualité de mandataire de OPERA PARTICIPATIONS SCA, de TETRAGON TIME PARTNERS LTD et de Monsieur Enrico Ceccato, a présenté par écrit une exception préliminaire, laquelle reste annexée aux présentes, en précisant qu'il entend par ce fait réserver tous droits à ses mandants.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification des articles des statuts

Art. 9. Modification du dernier alinéa pour lui donner la teneur suivante:

Le Président préside toutes assemblées d'actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les assemblées ou réunions sont présidées par un vice-président, ou par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Modification du deuxième alinéa afin de lui donner la teneur suivante:

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins sept jours avant la date fixée pour la réunion.

Art. 17. Modification de l'article afin de lui donner la teneur suivante:

Les comptes annuels de la société seront contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, désignés par l'assemblée générale parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise.

L'assemblée pourra les révoquer dans les conditions de l'article 256 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 21. Modification du premier alinéa afin de lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier jeudi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Art. 22. Modification du premier alinéa afin de lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale entendra le rapport du Conseil d'Administration et du ou des réviseurs d'entreprise, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux réviseurs d'entreprise et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Art. 25. Modification de l'article afin de lui donner la teneur suivante:

Le président du Conseil d'Administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales. Le président nomme un secrétaire, et l'assemblée choisit parmi les assistants un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Art. 28. Modification de l'article afin de lui donner la teneur suivante:

Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le Conseil d'Administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration remet les comptes annuels en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents requis par la loi, au réviseur d'entreprise.

2.- Emission d'un plan «stock option»

Emission d'un plan «stock option» en faveur de certains membres du personnel du groupe, conformément au rapport, daté du 13 mai 2003, annexé ci-après, et modification des statuts comme suit:

Art. 5. Insertion d'un nouveau quatrième alinéa:

Plus particulièrement, le Conseil est encore autorisé d'émettre, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera suivant l'intérêt de la société, des bons de souscriptions appelés «certificats d'option» («Stock Options») sous quelque forme ou dénomination que ce soit, permettant aux porteurs de ces bons, de souscrire aux actions à émettre dans le cadre du capital autorisé, dans les conditions légales, avec pouvoir de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, lors de l'émission de ces bons de souscription, pour un maximum de 10% du capital souscrit, et sous réserve de prorogation par l'assemblée, de la durée du capital autorisé, pour le cas où les certificats d'option devraient dépasser la durée du capital autorisé actuel.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées, envoyées le 16 mai 2003, adressées à tous les actionnaires de la société, étant donné que toutes les actions de la société sont nominatives.

La preuve de la convocation a été déposée sur le bureau.

C) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 300.000 (trois cent mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article neuf (9) des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9. Dernier alinéa.** Le Président préside toutes assemblées d'actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les assemblées ou réunions sont présidées par un vice-président, ou par un administrateur présent désigné à cet effet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article dix (10) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10. 2^{ème} alinéa.** Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins sept jours avant la date fixée pour la réunion.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix-sept (17) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** Les comptes annuels de la société seront contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, désignés par l'assemblée générale parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise.

L'assemblée pourra les révoquer dans les conditions de l'article 256 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier jeudi du mois de mai à 15.00 heures, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article vingt et un (21) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier jeudi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article vingt-deux (22) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 22. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale entendra le rapport du Conseil d'Administration et du ou des réviseurs d'entreprise, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux réviseurs d'entreprise et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article vingt-cinq (25) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 25.** Le président du Conseil d'Administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales. Le président nomme un secrétaire, et l'assemblée choisit parmi les assistants un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article vingt-huit (28) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 28.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le Conseil d'Administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration remet les comptes annuels en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents requis par la loi, au réviseur d'entreprise.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'émettre un plan «stock option» en faveur de certains membres du personnel du groupe, conformément au rapport, daté du 13 mai 2003.

Ledit rapport, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts, en y insérant un nouvel alinéa 4, ayant teneur suivante:

«**Art. 5. 4^{ème} alinéa.** Plus particulièrement, le Conseil est encore autorisé d'émettre, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera suivant l'intérêt de la société, des bons de souscriptions appelés «certificats d'option» («Stock Options») sous quelque forme ou dénomination que ce soit, permettant aux porteurs de ces bons, de souscrire aux actions à émettre dans le cadre du capital autorisé, dans les conditions légales, avec pouvoir de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, lors de l'émission de ces bons de souscription, pour un maximum de 10% du capital souscrit, et sous réserve de prorogation par l'assemblée, de la durée du capital autorisé, pour le cas où les certificats d'option devraient dépasser la durée du capital autorisé actuel.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Thielen, L. Croce, L. Spannagel, G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2003, vol. , fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 2003.

J. Seckler.

(035856.2/231/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

NASKA GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.057.

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NASKA GROUP, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 55.057, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 7 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 426 du 31 août 1996,

et dont le capital social a été converti et augmenté à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 27 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1201 du 12 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant à Luxembourg-Ville.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lee Hausman, employé privé, demeurant à Rombach (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article quatre des statuts (objet social) pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, de démarche et de courtage, de pression de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large et ceci en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. Elle pourra percevoir des commissions en rémunérations des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

La société a encore pour objet l'acquisition d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques et inscrire des hypothèques sur les immeubles détenus par la société en garantie des dettes de société liées.

Elle peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations commerciales, financières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, de démarche et de courtage, de pression de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large et ceci en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. Elle pourra percevoir des commissions en rémunérations des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

La société a encore pour objet l'acquisition d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques et inscrire des hypothèques sur les immeubles détenus par la société en garantie de dettes de société liées.

Elle peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations commerciales, financières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Ciampoli, E. Brix, L. Hausman, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2003, vol. 522, fol. 75, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 2003.

J. Seckler.

(035850.3/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.799.

In the year two thousand three, on the twentieth of May.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CDRJ NORTH ATLANTIC (LUX), S.à r.l. having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg here represented by Mr Laurent Lazard, attorney at law residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in New-York, on May, 20, 2003,

The said proxy having been signed ne varieteur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The appearing party requested the notary to state that:

I.- CDRJ NORTH ATLANTIC (LUX), S.à r.l. is the sole actual shareholder (the «Sole Shareholder») of JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l. (the «Company»).

II.- The Sole Shareholder and the Company have agreed that the Sole Shareholder would assign and transfer on the date hereof, and on such date the Company would accept from the Sole Shareholder all of the right, title and interest of the Sole Shareholder in and to all of its assets and liabilities, known and unknown, wherever located, including without limitation, its right, title and interest in and to the following (a) 1.000 shares of common stock of JAFRA COSMETICS INTERNATIONAL INC., par value USD 0,01 per share constituting all of the issued and outstanding shares of JAFRA COSMETICS INTERNATIONAL INC., (b) 40 shares of common stock of CDRJ LATIN AMERICAN HOLDING COMPANY B.V., (c) all of the registered trademarks and other intellectual property of the Sole Shareholder, and (d) 150 shares of the Company constituting all of the issued and outstanding shares of the Company, (e) all liabilities of the Sole Shareholder existing as of the date hereof, whether known or unknown, contingent or matured.

III.- The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital by fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) so as to bring it from fifteen thousand US dollars (USD 15,000.-) to thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) by the creation and the issue of one hundred and fifty (150) new shares of a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-), each share carrying a share premium of five hundred and thirty-eight thousand and ninety-nine US Dollars and twenty-three cents (USD 538,099.23) for a total share premium of eighty million seven hundred and fourteen thousand eight hundred and eighty-four US Dollars (USD 80,714,884.-) to be allocated to a share premium account.

Second resolution

The one hundred and fifty (150) new shares have been subscribed by the Sole Shareholder and paid in as follows: by the contribution of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder constituting its entire undertaking.

The net assets are totalling eighty million seven hundred and twenty-nine thousand eight hundred and eighty-four US Dollars (USD 80,729,884.-) evidence of the value of the net equity having been given to the undersigned notary by a balance sheet of the Sole Shareholder dated May 20, 2003 which balance sheet signed ne varieteur by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed with which it will be registered.

Third resolution

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by fifteen thousand US dollars (USD 15,000.-) so as to bring it from thirty thousand US dollars (USD 30,000.-) to fifteen thousand US dollars by the cancellation of the 150 shares of the Company contributed by the Sole Shareholder to the Company.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately six thousand two hundred Euros (EUR 6,200.-).

This contribution in kind represents a contribution of all the assets and liabilities of a company the registered office of which is situated in Luxembourg and the capital tax exemption provided in article 4-1 of the law of the 29th December 1971 is hereby requested.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt mai.

A comparu:

La société CDRJ NORTH ATLANTIC (LUX), S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.013,

représentée par M^e Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée à New-York, en date du 20 mai 2003,

laquelle restera annexée au présent acte, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- CDRJ NORTH ATLANTIC (LUX), S.à r.l. est le seul et unique associé (l'«associé unique») de la société JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., (la «société»).

II.- Que d'un commun accord entre l'associé unique et la société, il a été convenu qu'à la date de ce jour, l'associé unique ferait apport et transférerait à la société qui accepte, l'intégralité de son actif et de son passif, connu ou inconnu, en quelque lieu qu'il soit, englobant, mais de façon non exhaustive, tous ses avoirs, titres et actions et plus particulièrement a) les 1.000 actions de la société JAFRA COSMETICS INTERNATIONAL INC., ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune et formant la totalité du capital social de la société JAFRA COSMETICS INTERNATIONAL INC., b) les 40 actions de la société CDRJ LATIN AMERICAN HOLDING COMPANY B.V., c) l'intégralité des marques, brevets et licences de l'associé unique, et d) 150 actions de la société formant la totalité du capital social de la société, e) tous passifs de l'associé unique existant à la date de ce jour, connus ou inconnus, échus ou à venir.

III.- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de quinze mille dollars US pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars US (USD 15.000,-) à trente mille dollars US (USD 30.000,-) par la création et l'émission de cent cinquante (150) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, assorties chacune d'une prime d'émission de cinq cent trente-huit mille quatre-vingt-dix-neuf Dollars US et vingt-trois cents (USD 538.099,23), totalisant un ensemble de primes d'émission de quatre-vingt millions sept cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre Dollars US (USD 80.714.884,-) affectées à un poste de primes d'émission.

Deuxième résolution

Toutes les cent cinquante (150) parts nouvelles ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées comme suit:

par un apport en nature de l'intégralité de l'actif et du passif de l'associé.

L'actif net total s'élève à quatre-vingt millions sept cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatre Dollars US (USD 80.729.884,-) ainsi qu'il résulte d'un bilan arrêté à la date du 20 mai 2003, lequel après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentaire et le comparant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital de la société à concurrence de quinze mille dollars US pour le porter de son montant actuel de trente mille dollars US (USD 30.000,-) à quinze mille dollars US (USD 15.000,-) par l'annulation des 150 parts de la Société apportées par l'associé unique à la société.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à six mille deux cents euros (EUR 6.200,-).

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'intégralité de l'actif et du passif d'une société établie au Luxembourg, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 139S, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2003.

P. Bettingen.

(036659.2/202/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

MIZE HAMSEBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 27.213.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035020.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

SECURITAS EMPLOYEE CONVERTIBLE 2002 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.676.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg, le 16 avril 2003 à 11.00 heures

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de donner décharge à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes dans l'exercice de leurs fonctions pendant la période du 16 avril 2002 au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de réélire tous les administrateurs sauf Messieurs Wittman et Krumnau. Les administrateurs réélus sont:

a) en tant qu'administrateurs de la catégorie A:

- M. Olof Bengtsson, demeurant au 22, Devereaux Lane, Barnes, London SW13 8DA, United Kingdom

- M. Patrick Coutand, demeurant au 7, avenue de Lamballe, 75016 Paris, France

b) en tant qu'administrateurs de la catégorie B:

- M. Svein Kolsrud, employé privé, demeurant à Traklestinget 26, N-1537 Moss, Norway

- M. Anders Lönnebo, employé privé, demeurant à Alströmergatan 32:10 2tr, S-11247 Stockholm, Sweden

c) en tant qu'administrateurs de la catégorie C:

- M. Colm Smith, directeur de société, demeurant au 19, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher, Luxembourg

Cinquième résolution

Ensuite l'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la catégorie C:

- M. Koen Van Baren, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- M. Benoît Nasr, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Sixième résolution

L'assemblée a nommé commissaire aux comptes jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1724 Luxembourg.

B. Nasr

Administrateur C

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00718. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035000.3A/029/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

SPYGLASS HILL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.243.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour SPYGLASS HILL S.A.

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour SPYGLASS HILL S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035146.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

SALAMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.962.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour SALAMIS S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour SALAMIS S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035144.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.
